

Marchés publics – nouveaux seuils 1.01.26

Entités adjudicatrices

Fournitures et services

Procédures formalisées

Appels d'offres, procédure avec négociation, dialogue compétitif

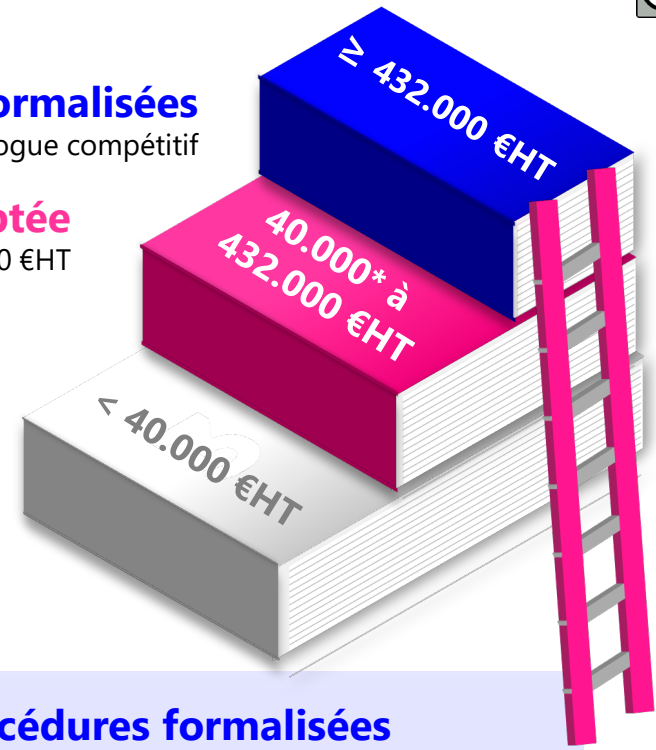
Procédure adaptée

! pour les services sociaux et spécifiques, c'est la procédure par défaut à partir de 40.000 €HT

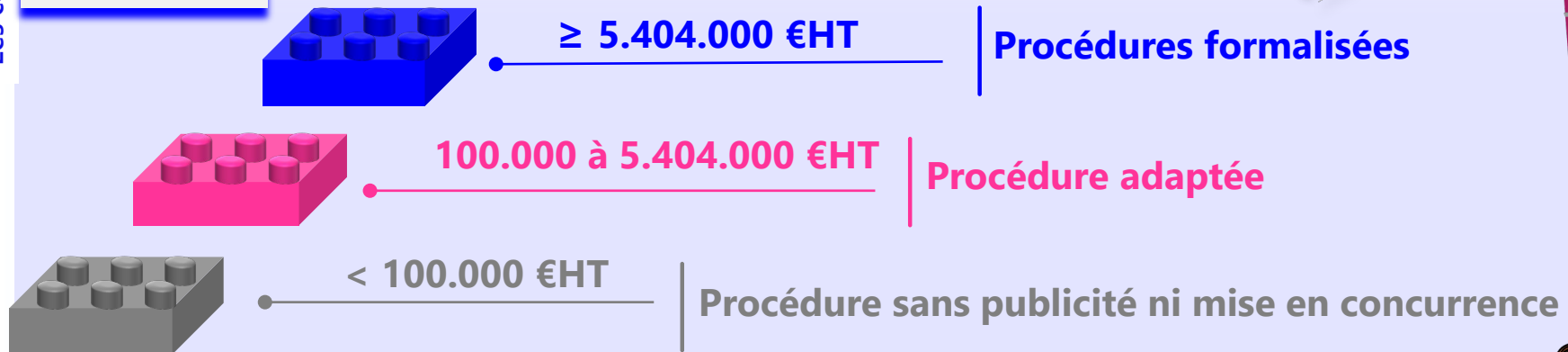
*Le seuil passe à **60.000 €HT** (vs 40.000 € HT) à **partir du 1.04.26**

Procédure sans publicité ni mise en concurrence

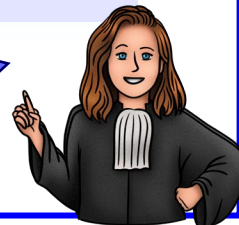
! 100.000 €HT pour les achats innovants



Travaux



Dès le 1^{er} euro, votre contrat est un marché public. Vous devez donc toujours respecter les principes de la commande publique.



@Sophielapisardi